Mairie d'AUBY

Lancement Travaux Rénovation du préfabriqué
de l'école maternelle Jacques Prévert
Décision n° 2024/29/MP

Publié le 6 février 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Rénovation du préfabriqué de l'école maternelle Jacques Prévert » établi par le service marchés publics et le maître d'œuvre BUREAU VERITAS SOLUTION;

Considérant que le montant des travaux pour ce marché est estimé à 290 350.00 € HT soit 348 420.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :
D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Rénovation du préfabriqué de l'école maternelle Jacques Prévert », établis par le Service marchés publics et le maître d'œuvre BUREAU VERITAS SOLUTION. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant des travaux pour ce marché est estimé à 290 350.00 € HT soit 348 420.00 € TTC;

Article 2 :
De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :
De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Article 4 :
De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

MAIRIE D'AUBY 59950

AUBY, le 06/02/2024

Christophe CHARLES

Maire